

MALDIVES

La répression des opposants politiques doit cesser

Index AI : ASA 29/003/2003

ÉFAI

**Embargo : mercredi 30 juillet 2003
(22 h 00 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans un rapport rendu public ce mercredi 30 juillet 2003, Amnesty International souligne le caractère endémique des arrestations arbitraires d'opposants au gouvernement, maintenus en détention avant et après leur condamnation lors de procès contraires aux règles d'équité les plus élémentaires.

« *Dans un pays dont la population totale est d'environ 318 000 habitants, des dizaines de personnes – parmi lesquelles des personnalités politiques, des journalistes et des personnes en désaccord avec la politique de leur gouvernement – ont été détenues de façon arbitraire, au mépris de leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression et de réunion* », a déclaré Amnesty International.

Des prisonniers d'opinion ont été jugés et condamnés par la Cour pénale, sans avoir pu consulter un avocat et sans possibilité d'un recours en appel auprès d'une juridiction indépendante et impartiale. Les instruments les plus élémentaires, tels que papier et crayon, leur ont même été refusés pour préparer leur défense.

« *Le gouvernement a déclaré que leurs condamnations étaient le fruit de leur activité criminelle, mais la véritable raison de leur incarcération est leur opposition politique au gouvernement* », a ajouté l'organisation.

L'étude détaillée de plusieurs dossiers, dans le rapport d'Amnesty International, met en lumière l'incapacité du gouvernement à parer à un certain nombre d'insuffisances fondamentales du système de justice pénale, lesquelles se traduisent par des détentions arbitraires, des procès contraires aux règles d'équité les plus élémentaires et de longues peines d'emprisonnement pour ceux qui critiquent le gouvernement.

Les mesures limitées prises par le gouvernement pour améliorer certains aspects du système de justice pénale n'ont pas effacé les insuffisances du système. Par exemple, une nouvelle loi, conçue pour

permettre aux détenus d'obtenir une assistance juridique pour des questions spécifiques, n'autorise pas de communication confidentielle entre avocat et accusé, comme l'exige le droit international relatif aux droits humains.

Le rapport décrit également la politique systématique de torture et de mauvais traitements infligés aux prisonniers ; il souligne le manque de détermination du gouvernement pour enquêter sur les cas de torture et traduire en justice les personnes soupçonnées d'être responsables de ces actes.

Amnesty International appelle le gouvernement des Maldives à mettre en application les recommandations contenues dans son rapport afin que soient garantis les droits de ceux qui veulent exprimer leur opinion politique de façon pacifique.

L'organisation demande au gouvernement des Maldives de remettre en liberté, immédiatement et sans condition, tous les prisonniers d'opinion ; de veiller à l'indépendance du pouvoir judiciaire grâce à une séparation claire des pouvoirs judiciaire et exécutif ; de réformer le système de justice pénale afin que les prisonniers soient jugés lors de procès équitables, conformes aux engagements internationaux en matière de droits humains ; d'enquêter, par le biais d'un organisme compétent, impartial et indépendant, sur toute allégation de torture ou de mauvais traitements ; enfin, de traduire en justice toute personne soupçonnée d'être impliquée dans des actes de torture ou toute autre violation des droits humains fondamentaux. ●

Pour consulter le texte du rapport original (en anglais) consultez le site <http://www.web.amnesty.org/library/index/engasa290022003>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>